

internet

Faut-il bannir l'ordinateur ?

Se passer physiquement d'un ordinateur, c'est possible en entreprise. C'est ce qu'affirme Michel Rousseau.



Une poignée de chefs d'entreprise curieux d'entendre Michel Rousseau.

La virtualisation de l'informatique en entreprise permet de passer en moyenne de 40 à seulement trois serveurs. On colle en temps réel aux besoins de l'entreprise. » En quelques phrases-choc Michel Rousseau, dirigeant de Sos-data, une société d'expertise et de protection des données implantée au Futuropôle, présentait mercredi à quelques chefs d'entreprise et étudiants en gestion, les avantages de l'externalisation des services informatiques dans une entreprise. La rencontre organisée

par l'association Réseau des professionnels du numérique en Poitou-Charentes (SPN) a pour but d'informer les décideurs.

Et Michel Rousseau d'enfoncer le clou : « *Virtualiser l'informatique change forcément les habitudes. On ne dispose plus de son ordinateur personnel mais d'une simple console. Et si l'investissement est plus coûteux au départ en terme de formation, le retour sur investissement (ROI) est sans comparaison. Moins d'achats de matériel et plus de fiabilité. Avoir un PC*

qui trône sur le bureau appartient déjà au passé. » Invités à faire un audit informatique avant et après la virtualisation et tentés par la souplesse de la formule, les chefs d'entreprise ne sont pas insensibles à la démonstration. L'argument économique interpelle et suscite la réflexion de dirigeants habitués à compter vite.

Alain Massonneau

SPN, 60, bd du Grand Cerf à Poitiers, tél. 05.49.03.1776.
Site : www.spn.asso.fr
Courriel : contact@spn.asso.fr